

Procès-verbal de synthèse réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2026

1-Fiscalité

1-1 Instauration de la TVLH au 1^{er} janvier 2027

La taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) votée à CLEDER en 2024 va être supprimée au 31 décembre prochain. Le Conseil Municipal peut voter l'instauration de la TVLH (taxe sur la valeur des locaux vacants) qui produira ses effets en 2027. Cette taxe concernera les logements vacants depuis 2 ans au 01/01/2027. Son taux (à voter en même temps que les autres décisions sur la fiscalité directe locale avant le 15 avril chaque année) est décorrélé de celui de la taxe d'habitation, et ne peut pas excéder 50%. 26 pour (1 absent en retard).

2-Finances

2-1 clôture au 31 décembre 2026 du Budget Annexe Lotissement des Primevères et reversement de l'excédent au Budget Général de la Commune

26 pour (1 absent en retard).

2-2 remise à titre gratuit des équipements communs

Décision de remettre les équipements communs du lotissement au Budget Général de la Commune pour intégration dans le patrimoine et l'inventaire communal.

26 pour (1 absent en retard).

3-Affaires foncières

3-1 Projet d'acquisition d'un bien par usage du DPU

La commune décide de faire usage de son droit de préemption urbain pour l'acquisition d'un bien immobilier en lien immédiat avec l'espace public de centre-bourg (1bis place Charles De Gaulle CLEDER, parcelle BH 47 appartenant à la SCI PIETHO). 26 pour et 1 abstention.

3-2 projet de convention de mise à disposition annuelle de bureaux à l'étage de l'« Espace Glenmor »

Le projet de convention de mise à disposition de locaux est validé. 27 pour.

3-3 Convention de servitude de passage sur le domaine communal (parking de l'Ecole Saint-Joseph) au profit de la SCI KER SANTE

La création du nouveau cabinet médical par la SCI KER SANTE (créée par les médecins) nécessite l'instauration d'une servitude de passage sur le parking communal pour l'accès au parking privatif du nouveau bâtiment. 27 pour.

4-Comptabilité

4-1 Décision modificative au Budget Général de la Commune pour constater l'intégration des équipements communs du Lotissement des Primevères

Approbation de la décision modificative résultant de la décision de clôture du budget annexe du lotissement des Primevères. 27 pour.

4-2 Décision modificative au Budget Général de la Commune en lien avec le projet de préemption

Approbation de la décision modificative. 27 pour.

4-3 Tarifs communaux : création de tarifs « location de bureau »

Il est prévu de mettre des bureaux à disposition de professionnels, à l'étage de l'Espace Glenmor. Cela nécessite l'instauration de tarifs spécifiques à ajouter dans la grille des Tarifs communaux 2026. Voir les tarifs validés en Commission Finances le 1^{er} septembre 2026.

27 pour.

4-4 Tarif Service Animation « soirée stand-up » du 17 octobre 2026

27 pour.

4-5 Remboursement de frais à un bénévole Cérémonie du 8 août 2026

Remboursement de 50,00 €. 27 pour.

5-Personne communal

5-1 prime de départ en retraite pour 2 agents

27 pour.



6-Demande de subvention

6-1 demande de subvention auprès d'EDF pour l'acquisition de matériel de climatisation pour l'Ecole PJH et le Centre de Loisirs

EDF a mis en place un subventionnement destiné aux collectivités souhaitant équiper leurs écoles et centres de loisirs de climatiseurs. L'aide est plafonnée à 400,00 € par élément. La Commune a commandé 6 climatiseurs et 4 ventilateurs pour un montant total de 3 162,96 € TTC et sollicite l'aide d'EDF dans les conditions évoquées. 27 pour.

7-HLC

7-1 Approbation du projet de mise à jour des Statuts de l'EPCI

27 pour.

8-Relations Commune-Associations locales

8-1 projet de convention pour la gestion des équipements du Stade Yves Berthevas

Le projet de convention est approuvé. Une convention plus globale visant l'ensemble des problématiques de l'utilisation des installations du Stade par l'USCS sera élaborée dans les semaines à venir. 27 pour.

9-Questions diverses-information

9-1 Motion contre la fermeture d'agence bancaire

27 pour.

9-2 Projet de restauration de la toile « La Mort de Jacob » appartenant à la Commune

Approbation de la 1^{ère} étape : demander un diagnostic au conservateur compétent. 27 pour.

9-3 Charte « Ya d'ar brezhoneg » de l'Office Public de la Langue Bretonne

La Commune répond au niveau 1 des sollicitations de la Charte. Intégrer le dispositif constitue une officialisation de la situation existante. 27 pour.

9-4 Gestion de l'Eau et de l'Assainissement : RAD de SUEZ 2025

Le rapport est approuvé. 27 pour.

9-5 Décisions du Maire

Décision n°2026-04 : signature du marché de fourniture des repas de la restauration scolaire et Centre de loisirs avec la Société CONVIVIO (35137 Bédée), pour un montant de 49 519,01 € HT (soit 61 649,92 € TTC) par an pour une durée de 3 ans

9-6 Annexe à la note de synthèse consacrée à la signature des délibérations

9-7 Informations HLC :

Une étude HLC est en cours pour statuer sur l'avenir des déchèteries existante qui ne répondent plus aux normes. Des travaux importants sont nécessaires pour une mise aux normes. Dans le cas contraire, un nouvel équipement devra être construit.

Le nouveau service communautaire EAUX LEON compétent depuis le 1^{er} janvier 2026 a établi un plan d'investissement dans les installations d'eau et d'assainissement des communes du territoire. Pour 2027, 3 M d'€ seront dépensés pour les réseaux et stations eau et assainissement.

Le nouveau PLUIh est exécutoire depuis le 18 septembre 2026. Charles de KERMENGUY fait remarquer que la consultation des documents graphiques sur internet est techniquement compliquée. Sophie AUTRET répond qu'elle va remonter cette remarque à HLC.

9-8 Calendrier :

26 septembre : nettoyage de plage

Prochain Conseil Municipal : 3 décembre 2026

